

ÉCHOS DE TUNISIE

Revue de presse pour le mois de juillet

Cette page est mise à jour mensuellement par M. ANOUAR CHENNOUFI

Anouar Chennoufi est né le 11/10/1949 à Menzel Bourguiba (Tunisie) Bac lettres en 1968, Etudes en journalisme – grand amateur de presse internationale –

Ayant fait ses débuts avec le journal LE SPORT en 1971, avec des Inser-

tions sur le l'hebdomadaire TUNIS HEBDO, en passant vers les Années 80 par SAP-JEUNE AFRIQUE.

M. Chennoufi maîtrise parfaitement le journalisme sur Internet. Il est Correspondant de FIL-INFO-FRANCE, Représentant pour le Maghreb du magazine international FRANCOFONIE-ACTUALITES édité à Paris et Membre de l'UNION INTERNATIONALE DE PRESSE.



RAPPORT SUR LES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES EN TUNISIE

Le Comité supérieur des droits de l'homme et des libertés fondamentales vient de publier son 7e rapport national sur les droits de l'homme en Tunisie durant l'année 2003.

Le rapport donne un aperçu exhaustif de l'évolution du processus des droits de l'homme, dans le texte et la pratique, évolution qui reflète l'approche tunisienne en la matière, fondée sur la non-distinction entre les droits civils et politiques, d'un côté, et les droits sociaux, économiques et culturels, de l'autre, ainsi que sur l'interaction entre la démocratie et le développement, en ce sens que l'homme est le point focal de toute action de développement.

Le rapport indique que l'année 2003 a enregistré plusieurs réalisations dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui sont venues consolider le capital national. Il s'agit d'une année charnière, relève le rapport, qui intervient à la suite de la réforme fondamentale de la Constitution (en 2002) et jette les fondements de la République de demain.

Le rapport passe en revue les réalisations accomplies sur la voie de la consécration des droits civils et politiques et de consolidation les acquis enregistrés en matière de promotion du processus démocratique et pluraliste. Le document cite en exemple la promulgation de la loi modifiant et complétant le code électoral et comportant certaines dispositions spéciales relatives à l'élection des membres de la Chambre des Conseillers, la loi organique modifiant et complétant le code électoral et visant à conférer davantage de transparence aux différentes étapes de l'opération électorale.

Le rapport évoque également la loi constitutionnelle relative à certaines dispositions dérogatoires du troisième paragraphe de l'article 40 de la Constitution, en vue de faciliter la participation des candidats des par-

tis politiques à l'élection présidentielle de 2004, ainsi que la loi relative au soutien à l'effort international de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.

Le rapport passe également en revue les mesures prises aux fins de consacrer davantage la liberté d'opinion et d'expression, indiquant que le secteur de la communication a enregistré, en 2003, un ensemble de réalisations visant à consolider les dispositions à même de réduire le fossé numérique, au niveau mondial, et de consacrer les droits de l'homme dans la société de l'information et de la communication, dans le cadre de la stratégie nationale de diffusion de la culture numérique.

Le rapport évoque également l'activité du Comité supérieur des droits de l'homme et des libertés fondamentales, s'agissant notamment des requêtes des citoyens et des visites inopinées effectuées par le président du comité dans plusieurs établissements pénitentiaires où il a pris connaissance des conditions d'incarcération des détenus et des efforts déployés en vue de les améliorer, conformément aux mesures décidées par le Président de la République à cet effet, dans le souci de consacrer la protection des droits de l'homme, d'en renforcer les principes et de garantir les attributs de la dignité à tous les Tunisiens dont ceux qui ont dévié du droit chemin.

LA TUNISIE AU SALON DE NEW YORK

NEW YORK (TAP) — La Tunisie participe, à côté de 45 autres pays, à la 51e édition du salon agroalimentaire «Fancy Food 2005» de New York.

Organisée par le Centre de promotion des exportations (Cepex), cette participation est encadrée par la représentation économique de Tunisie à Montréal.

Sept entreprises tunisiennes ont pris part à cette exposition présentant une gamme variée de produits

agroalimentaires dont l'huile d'olive vierge, extra vierge et l'huile d'olive biologique, les conserves et semi-conserves (olives de table, câpres, variantes, piments, sardine et thon), les épices secs, l'harissa et les doubles concentrés de tomates, tomates concassées, les ustensiles de cuisine et les couverts en bois d'olivier.

L'exposition des produits tunisiens a été appuyée par une autre exposition thématique portant sur des affiches et des panneaux représentant des produits et des recettes tunisiennes et illustrant les potentialités de production et d'exportation des denrées agroalimentaires tunisiennes.

Le pavillon tunisien a enregistré une forte affluence préluant de résultats prometteurs illustrés par les rencontres professionnelles réalisées durant la première journée d'ouverture du salon.

La participation tunisienne est, par ailleurs, mise à profit par le Groupe interprofessionnel des conserves alimentaires (Gica) pour la promotion du 7e congrès mondial sur la tomate industrielle, qui se tiendra à Tunis du 6 au 8 juin 2006.

Energie : nécessité d'adopter une vision Méditerranéenne commune

Les travaux de la 4e Université méditerranéenne d'été (Umet /11-13 juillet) ont pris fin, hier, à Gammarth (banlieue nord de Tunis).

Cette rencontre est tenue sur le thème: «La politique énergétique et développement durable en Méditerranée: défis et nouvelles solidarités» à l'initiative de l'Observatoire méditerranéen de l'énergie et l'Université 7-Novembre de Carthage.

Elle se veut un forum d'échange et de débat entre spécialistes et décideurs sur les scénarios alternatifs de développement durable et sur la politique de coopération euroméditerranéenne dans le domaine de l'énergie.

Clôture cette 4e édition de l'Umet,

M. Lazhar Bououni, ministre de l'Enseignement supérieur, a indiqué que la disponibilité de l'énergie à des prix raisonnables constitue une des alternatives pour l'émergence des pays en développement.

Il a ajouté que la complémentarité entre les deux rives de la Méditerranée confirme la nécessité d'adopter une vision commune dans le domaine de l'énergie. Il s'agit de réaliser un développement durable respectueux de l'environnement et d'assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique pour les pays de la région.

Union arabe des sociétés d'investissement à capital risque (Sicar)

M. Mohamed Rachid Kchich, ministre des Finances, a reçu, hier à Tunis, les membres du conseil d'administration de l'Union arabe des sociétés d'investissement à capital risque (Sicar), fondée en février 2005 au Caire, sous l'égide de la Ligue des Etats arabes.

Au cours de l'entretien, les deux parties ont évoqué les moyens de consolider et de développer la culture du capital risque dans le monde arabe, ainsi que les moyens de promouvoir le partenariat entre les pays membres de l'Union.

Le ministre a réitéré l'importance du rôle assumé par les Sicar dans la promotion des investissements privés et des projets innovants, et la création d'emplois en encourageant l'initiative privée à la lumière des divers mécanismes de financement et d'incitations fiscales et financières.

Le président de l'Union a exprimé sa considération pour l'expertise acquise par la Tunisie dans le domaine du capital risque, ce qui a incité l'Union à choisir la Tunisie pour abriter son siège permanent et à tirer profit de l'environnement incitatif aux affaires qui y prévaut.